

LUNDI LE 7 DÉCEMBRE 2009

Séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Lingwick, tenue au 72, Route 108, Lingwick (Québec), LUNDI le 7 DÉCEMBRE 2009 à 19 h,
Présidée par Madame Céline Gagné, mairesse, et à laquelle assistent les conseillers suivants :

M. Marcel Guillemette, M. Guy Lapointe, M. Frédérick Ward, Mme Lynda Landcaster et M. Jacques Rousseau, formant quorum.

La conseillère Caroline Poirier est absente.

Mme Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

1. **Ouverture de la réunion à 19 h .**

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

2009-354

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Rousseau et résolu que l'ordre du jour soit adopté et que les points suivants soient ajoutés :

6.3 Rapport du représentant du Transport du Bonheur

30.3 Démission pompier volontaire – M. Martin Corriveau

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2009**

2009-355

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2009 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **Suivi des résolutions et/ou dossiers**

4.1 **MMQ – Recommandations**

Suite à l'adoption de la résolution 2009-336 le 7 novembre dernier, demandant un délai d'application supplémentaire, la Mutuelle des municipalités du Québec accorde un délai supplémentaire soit, jusqu'au 31 mai 2010 pour compléter les travaux.

4.2 **Taxe d'accise – Reddition des comptes**

La municipalité a reçu les documents des vérificateurs et une copie a été acheminée directement au Ministère des Affaires municipales. Une somme de 36 676 \$ devrait être reçu avant le 31 décembre 2009. Le solde de 15 719 \$ sera reçu au cours du mois de janvier 2010, compte tenu que le gouvernement a reçu les documents de reddition de compte après le 1^{er} novembre dernier.

4.3 **Formation par Internet – Résolution 2009-348**

Suite à l'adoption de la résolution 2009-348 le 9 novembre dernier, une lettre d'acceptation a été signée par le pompier Steven Whalen à l'effet qu'il s'engage à suivre et terminer la formation POMPIER 1 – SECTION 3 en totalité au plus tard le 31 mars 2010 et par la suite l'examen de POMPIER 1, selon un échéancier prévu entre la municipalité et Educ-Expert.

5. **Rapport de la mairesse**

11 novembre : Atelier MRC sujet travail sur le budget MRC année 2010

18 novembre : Atelier MRC sujet le nouveau contrat de diversification et de développement et appui spécifiques pour les 3

municipalités dévitalisées: informations données par des fonctionnaires du MAMROT Pierre Poulin et Robert Lamontagne

23 novembre : Atelier conseil municipal rencontre avec les avocats de la municipalité Me Veilleux

25 novembre : Conseil des maires à la MRC

6. Rapport des comités

Le conseiller Guillemette indique qu'il ne sait pas passé grand chose compte tenu de la belle température et que les véhicules et les machineries sont prêts pour l'entretien des chemins d'hiver.

6.1 Contremaître de voirie

Le contremaître mentionne qu'il n'a rien de précis à ajouter.

6.2 Rapport du responsable du service incendie

Monsieur Sylvio Bourque, directeur adjoint du service incendie informe qu'il y a eu intervention lors d'un appel pour la demande des pinces de désincarcération qui s'est avéré une fausse alerte.

6.3 Rapport du représentant du Transport du Bonheur

Monsieur Jean-Guy Marois, représentant du Transport du Bonheur fait rapport en expliquant que les coûts du service pour la desserte de Lingwick ont été évalués au montant de 10 900 \$ annuel, pour les services de transport d'une personne sur 5 jours par semaine. Le Transport du Bonheur doit adopter son budget 2010 le 9 décembre prochain et une augmentation des quotes-parts est envisagée.

7. Règlement 277-2009 - Règlement sur la rémunération des élus PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DU HAUT-ST-FRANÇOIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2009

RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS ET ABROGATION DU RÈGLEMENT 262-2008

ATTENDU QUE le règlement 262-2008 a été adopté le 4 février 2008;

ATTENDU QUE le règlement 262-2008 sera abrogé par ce règlement;

ATTENDU QU'un avis public a été donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, en date du 12 novembre 2009, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la session où le règlement doit être adopté, laquelle session ne doit pas être avant le vingt-et-unième jour après la publication de cet avis public qui mentionne également les sommes annuelles que le projet de règlement prévoit pour le Maire et les Conseillers (Loi sur le Traitement des élus municipaux – Article 9);

ATTENDU QUE toute contravention à ces dispositions entraîne la nullité du règlement (Loi sur le Traitement des élus municipaux – Article 10)

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par la conseillère Poirier, conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux, lors de la session régulière du conseil tenue le 9 novembre 2009;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Lapointe appuyé par le conseiller Ward et résolu que le présent règlement soit adopté:

ARTICLE 1

Le règlement 262-2008 est abrogé par ce règlement.

ARTICLE 2

Le but de ce règlement est de décréter une somme payable au maire et aux conseillers à titre de rémunération et d'allocation d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction et ce, supérieure au minimum prévu à la loi sur le traitement des élus municipaux en respectant les normes de la Loi sur le Traitement des élus municipaux;

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2010 en vertu de l'article 2, alinéa 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

ARTICLE 4

La rémunération annuelle actuelle, du maire est de 3 787,86 \$, le conseiller qui préside le comité de voirie est de 2 694,66 \$, le co-président de voirie 2187,73 \$ et chacun des 4 autres conseillers, la somme de 1 265,85 \$ le tout basé sur l'année 2009;

ARTICLE 5

L'allocation annuelle actuelle d'une partie des dépenses reliées aux fonctions de Maire est 1 893,94 \$, le conseiller qui préside le comité de voirie est de 1 347,34 \$, le co-président de voirie 1 093,87 \$ et de chacun des 4 conseillers est de 632,92 \$ le tout basé sur l'année 2009;

ARTICLE 6

Il est décrété par le présent règlement qu'il sera versé au maire à titre de rémunération de base, une somme de 3 788 \$ et à titre d'allocation d'une partie des dépenses inhérentes à sa fonction, une somme de 1 894 \$ égale à la moitié du montant de la rémunération et ce annuellement;

ARTICLE 7

Il est décrété par le présent règlement qu'il sera versé à chacun des 6 conseillers à titre de rémunération de base, une somme de 1 266 \$ et à titre d'allocation d'une partie des dépenses inhérentes à sa fonction, une somme de 633 \$ égale à la moitié du montant de la rémunération et ce annuellement;

ARTICLE 8

Le comité de voirie sera formé des deux conseillers porteurs du dossier voirie et du maire. Le directeur général et le chef d'équipe en voirie pourront agir à titre de personnes ressources. Le président du comité sera le conseiller premier responsable de la voirie. Le vice-président sera le deuxième conseiller responsable de la voirie.

Il est décrété par le présent règlement qu'il sera versé au président du comité de voirie à titre de rémunération additionnelle, une somme de 1 429 \$ et à titre d'allocation additionnelle d'une partie des dépenses inhérentes à sa fonction,

une somme de 714,50 \$ égale à la moitié du montant de la rémunération et ce annuellement;

Il est décrété par le présent règlement qu'il sera versé au vice-président du comité de voirie à titre de rémunération additionnelle, une somme de 334 \$ et à titre d'allocation additionnelle d'une partie des dépenses inhérentes à sa fonction, une somme de 167 \$ égale à la moitié du montant de la rémunération et ce annuellement;

ARTICLE 9

Le comité des ateliers du conseil municipal sera formé du maire et des 6 conseillers. Le directeur général et le chef d'équipe en voirie pourront agir à titre de personnes ressources.

Une rémunération additionnelle de 30 \$ et une allocation additionnelle de 15 \$ seront attribuées à chaque membre du conseil pour sa présence à un atelier de travail ou séance spéciale, à la condition que tous les membres du conseil municipal soient convoqués à cet atelier. Pour avoir droit à cette rémunération, le membre du conseil devra avoir assisté à l'atelier de travail de façon continue.

Une rémunération additionnelle de 30 \$ et une allocation additionnelle de 15 \$ seront attribuées à chaque membre du conseil pour sa présence à une séance régulière du conseil municipal. Pour avoir droit à cette rémunération, le membre du conseil devra avoir assisté à la réunion de façon continue.

Une rémunération additionnelle de 30 \$ plus les frais de déplacement seront attribués pour la participation à une réunion d'un comité formé par la MRC et auquel l'élu aurait été mandaté par son conseil municipal pour faire partie de ce comité; cette réunion du comité doit avoir été convoqué par la MRC.

Il n'y aura aucune rémunération pour les représentations de l'élu si ce dernier reçoit déjà une rémunération de l'organisme para-municipal (conseil des maires MRC, CA de la MRC et autres etc.)

ARTICLE 10

Il est décrété par le présent règlement que lorsque la durée de remplacement du Maire par le pro-maire aura dépassé cinq (5) jours ouvrables, la municipalité versera à ce dernier une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération du Maire pendant ladite période;

ARTICLE 11

Une compensation pour la perte de revenus au montant de soixante dollars (**60 \$**) pour une journée complète et trente dollars (**30 \$**) pour une demi-journée ou pour une soirée est versée aux membres du Conseil dans les cas suivants :

- Situation d'urgence ou pour assurer la sécurité des biens et des personnes un élu devrait remplir une tâche qu'aucun employé de la municipalité ne pourrait remplir et à la condition qu'il y ait été expressément autorisé par le maire ou par son remplaçant;

- L'état d'urgence déclaré en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) ou un événement pour lequel est mis en oeuvre un programme d'assistance financière conformément à l'article 109 de cette loi.

et lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- le paiement de chaque compensation fait l'objet d'une décision du conseil sur présentation de pièces justificatives.

ARTICLE 12

Les rémunérations mentionnées aux articles 6, 7, et 8 de ce règlement seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur. L'indexation consiste dans l'augmentation des montants applicables pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistiques Canada, jusqu'à concurrence de 6%;

ARTICLE 13

Les rémunérations établies aux articles 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de ce règlement seront payées à raison de 12 versements par année, c'est-à-dire lors de chaque réunion régulière pour le mois précédent. Le Conseil pourra au besoin modifier ce mode de paiement par voie de résolution à cet effet.

ARTICLE 14

En plus de la rémunération établie aux articles 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 le Conseil municipal est par la présente autorisé à rembourser tout membre du conseil pour les dépenses reliées à la fonction selon les taux stipulés par le règlement de taxation en vigueur et autorisées par résolution et sur présentation de pièces justificatives;

Les frais de transport à l'intérieur de la municipalité sont inclus dans l'allocation versée pour les dépenses inhérentes à sa fonction.

Dans le cas de déplacements exceptionnels occasionnés par une tâche inhabituelle exécutée à l'intérieur de la municipalité, le conseil devra approuver par résolution le paiement de frais de déplacements.

ARTICLE 15

Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication et s'applique rétroactivement au 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2013 et/ou s'il est amendé ou abrogé avant cette date.

Céline Gagné, mairesse
secrétaire
trésorière.

Monique Polard, directrice générale et
secrétaire

Avis de motion:	9 novembre 2009
Adoption du projet :	9 novembre 2009
Résolution :	2009-333
Avis public le :	12 novembre 2009
Adoption du règlement :	7 décembre 2009
Résolution :	2009-356
Publication :	11 décembre 2009

8. Calendrier des séances ordinaires – Année 2010

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier

de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

2009-357

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Rousseau, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2010**, qui se tiendront le **lundi et/ou le mardi exceptionnellement** et qui débiteront à **19 h** :

Calendrier des séances ordinaires		
Année 2010		
Mois	Date	Journée
Janvier	11	Lundi
Février	1	Lundi
Mars	1	Lundi
Avril	6	Mardi Lundi 5 avril : Lundi de Pâques
Mai	3	Lundi
Juin	7	Lundi
Juillet	5	Lundi
Août	2	Lundi
Septembre	7	Mardi 6 : Fête du Travail
Octobre	4	Lundi
Novembre	1	Lundi
Décembre	6	Lundi

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Avis de motion

**AVIS DE
MOTION
2009-358**

9.1 Avis de motion : Règlement 278-2009 afin d'abroger les règlements 160-91 et 172-94 – Règlement relatif au report de la date du conseil mensuel

Le conseiller Ward, donne avis de motion et propose qu'à une prochaine session du conseil, le règlement # 278-2009 concernant l'abrogation des règlements 160-91 et 172-94, soit présenté pour adoption avec dispense de lecture le tout conformément à la loi. Les membres du conseil ont tous reçus une copie du projet lors de l'atelier du 1^{er} décembre 2009.

Le projet de règlement # 278-2009 est déposé lors de la session du conseil.

**AVIS DE
MOTION
2009-359**

9.2 Avis de motion : Règlement 279-2009 afin d'abroger le règlement 179-97 – Règlement imposant un tarif relativement à l'opération d'un centre de traitement des appels d'urgence (9-1-1)

Le conseiller Lapointe, donne avis de motion et propose qu'à une prochaine session du conseil, le règlement # 279-2009 concernant l'abrogation du règlement 179-97, soit présenté pour adoption avec dispense de lecture le tout conformément à la loi. Les membres du conseil ont tous reçus une copie du projet lors de l'atelier du 1^{er} décembre 2009.

Le projet de règlement # 279-2009 est déposé lors de la session du conseil.

10. Confirmer le mandat du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et le comité consultatif en changement (CCC) – Nominations (suite)

Attendu que la municipalité a adopté le règlement 214-2003 – Règlement constituant un comité consultatif en urbanisme;

Attendu que le comité est composé de 1 membre du conseil municipal et de 5 résidents de la municipalité et que ces personnes sont nommées par résolution du conseil ;

Attendu que la durée du premier mandat des membres était fixée à un (1) an pour les sièges pairs et à deux (2) ans pour les sièges impairs. Elle se calcule à compter de leur nomination par résolution. Par la suite la durée du mandat est fixée à deux (2) ans pour tous les membres ;

Attendu qu'il y lieu de procéder à une mise à jour des membres du comité suite aux dernières élections municipales ;

2009-360

Il est proposé par le conseiller Rousseau, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu de nommer les membres du Comité consultatif d'urbanisme pour les mandats suivants :

Siège # 1 : un membre du conseil municipal: Lynda Lancaster
Siège # 3: Roch Collin accepte qu'on prolonge son mandat jusqu'en 2011;
Siège # 5: Marcel Langlois accepte qu'on prolonge son mandat jusqu'en 2011;
Siège # 2: Raymond Houle accepte qu'on prolonge son mandat jusqu'en 2012;
Siège # 4: Alain Rousseau accepte sa nomination pour un mandat jusqu'en 2012;

Siège # 6: Sébastien Alix accepte qu'on prolonge son mandat jusqu'en 2012. Que ces nominations soient aussi d'offices pour le Comité consultatif en changement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. Nouveau contrat de diversification et de développement – Municipalités dévitalisées

Attendu que le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) a déposé un projet de nouveau contrat de diversification et de développement qui devra être signé par les 14 municipalités et la MRC du Haut-Saint-François;

Attendu que ce contrat constitue la continuité de celui anciennement signé concernant 7 municipalités et que les éléments de transfert sont précisés à l'intérieur du nouveau contrat;

Attendu que le contenu du nouveau contrat nous satisfait et que les éléments d'orientation qui doivent être décidés par la MRC et les municipalités ont fait l'objet d'un consensus et sont intégrés à la présente résolution.

À ces causes,

2009-361

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Lapointe et résolu unanimement :

- Mandater Madame Céline Gagné, mairesse, et la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Monique Polard, afin qu'elles signent le

contrat de diversification et de développement, ainsi que tous les documents nécessaires à son application.

- Mettre à jour rapidement le plan de diversification et de développement joint à la présente résolution :
 - Un plan qui a pour objectif la diversification de la MRC du Haut-Saint-François et qui contiendra des projets locaux et supra locaux, chacun ayant le maximum d'impact sur le plus de municipalités possibles, notamment celles dévitalisées
 - Un plan qui se concentre sur des projets dans les secteurs d'activité primaires, industriels et commerces et services à caractères entrepreneuriaux
 - Un plan qui s'inspirera des plans d'action issus du pacte rural au niveau des projets rencontrant les critères, notamment ceux de diversification
 - Prendre les moyens afin d'assurer que se matérialisent de façon concrète les retombées économiques sur les municipalités, notamment les dévitalisées
 - Prendre les moyens afin d'assurer que se matérialise de façon concrète l'impact sur l'indice de dévitalisation des municipalités
 - De mandater le comité de diversification et de développement afin qu'il propose au conseil de la MRC :
 - La mise à jour du plan de diversification et de développement
 - Chacun des projets pour l'approbation du financement
 - Établisse une politique d'investissement du fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) qui devra :
 - Prévoir une réserve pour assurer un accompagnement adéquat des municipalités et des promoteurs de projets si le CLD a besoin de ressources supplémentaires
 - Considérer que la mise de fonds de 10% sera assumée par le Canton de Lingwick avec la même formule que la quote-part au CLD, soit :

		5 ans	Par année
Lingwick	3,84%	2 709 \$	542 \$
- Nommer les maires suivants au comité de diversification et de développement :
 - Municipalités dévitalisées : Madame Céline Gagné
 - Municipalités plus industrielles : Monsieur Robert G. Roy
 - Autres municipalités : Monsieur Jean Bellehumeur
- Un montant minimum de 50 000 \$ sera réservé pour chaque municipalité dévitalisée. Ce montant sera disponible à la condition que les municipalités respectent la démarche. Le montant devrait être disponible dès la première année afin de ne pas perdre des opportunités.

- En cas de changement dans les indices de dévitalisation définis par le gouvernement nous pourrions en rediscuter au conseil des maires et avec le MAMROT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.1 Date d'une rencontre avec le conseil municipal et les membres du CCC et avec M. Robert Lamontagne

Les membres du conseil tiendront une rencontre avec M. Robert Lamontagne, représentant du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire au cours du mois de janvier concernant le dossier de diversification et de développement.

- 2009-362** **12. Renouvellement contrat de travail : concierge**
Il est proposé par le conseiller Ward, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu que le contrat de Josée Lapointe soit renouvelé.
Une augmentation de 12 \$ mensuellement est appliquée au contrat représentant la somme de 303,88 \$ mensuelle. L'indemnité afférente au congé annuel (4%) sera versée mensuellement représentant une rémunération totale de 316,04 \$ mensuelle. Le nouveau contrat couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009. Les autres conditions du contrat précédent demeurent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

- 2009-363** **13. Infotech – Contrat de service année 2010**
Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par le conseiller Ward et résolu de renouveler le contrat de service avec Infotech pour l'année 2010. Le coût du contrat est de 3 115 \$ plus taxes, pour un montant total de 3 516,06 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

- 2009-364** **14. Remerciements à M. René Rousseau – Travail bénévole**
Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Ward et résolu que la municipalité du Canton de Lingwick adresse ses remerciements à M. René Rousseau pour le travail bénévole qu'il a exécuté pour le remplacement du papier de la couverture de l'entrée du sous-sol du Centre communautaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

- 15. Bourses aux finissants – Année 2010**
Attendu l'adoption de la résolution 2008-338 le 3 novembre 2008 visant l'instauration d'un programme de remise de « Bourse d'étude » au montant de 200 \$ aux étudiants résidents à Lingwick;

Attendu que pour se prévaloir de la « Bourse d'étude » les étudiants finissants doivent avoir :

. leur diplôme d'étude secondaire DES et/ou leur diplôme d'étude professionnel DEP ou un autre diplôme correspondant à la réussite d'un programme niveau secondaire.

- 2009-365** Il est proposé par la conseillère Lancaster, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu que le Canton de Lingwick poursuive en 2010, le programme visant la remise de « Bourse d'étude » au montant de 200 \$ aux étudiants résidents à Lingwick et qui auront obtenu leur diplôme et selon les conditions suivantes :

- L'étudiant devra être présent lors de la remise de la bourse;
- L'étudiant ne pourra recevoir qu'une seule bourse et devra présenter son diplôme et une preuve de résidence permanente.

Les membres de conseil municipal inviteront les étudiants récipiendaires et leurs parents à participer à une rencontre organisée en collaboration avec la Caisse

Desjardins des Hauts-Boisés Centre de service de Lingwick et les responsables de la polyvalente Louis-St-Laurent pour les féliciter et leur remettre les bourses méritées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. Informations pour l'horaire d'hiver et le protocole d'entretien des chemins

Attendu qu'une rencontre a eu lieu avec les employés de la voirie pour revoir les modalités du protocole d'entretien des chemins;

Attendu que certaines modifications et/ou corrections doivent être acceptées pour la mise à jour du document;

2009-366

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par le conseiller Ward et résolu que le Canton de Lingwick modifie le protocole d'entretien des chemins et remplace les points suivants :

Voirie

Protocole d'entretien des chemins d'hiver

Points modifiés sur le document :

Organisation du déneigement

Durant les tempêtes les 2 camions sont en service.

Cela demande environ 3 heures pour un nettoyage et retour au garage.

	Camion 92 - Sylvio Bourque	Camion 97 - Richard Gosselin
1	Ch. de Fontainebleau – ch. Montagne Rouge	Route 257 nord - Rang des Pointes
2	Ch. Péloquin - ch. Loïselle	Route 257 sud
3	Ch. Galson	Ch. Belvédère
4	Route du lac McGill	Ch. North Hill
5	Rue du Centre Communautaire	Ch. Mc Aulay
6	Rue de l'église	Ch. Brookbury

+ les virées à nettoyer après les tempêtes.

Camions prêt à partir 24 heures par jour

En période de « tempête », les camions sont vérifiés et prêts à partir chargés.

En période « calme », les camions sont dans le garage vérifiés et vides.

Lorsque la route est glissante, un camion pourrait avoir une certaine quantité de sable dans la boîte au cas où il y aurait une urgence.

A l'annonce d'une période de « tempête », les camions sont chargés à l'avance.

Fond de neige pour absorber la pluie verglaçante

Lorsqu'il est tombé 2 ou 3 pouces de neige et que les météorologues annoncent des risques de pluie verglaçante dans les heures suivantes, exceptionnellement les employés de voirie pourront décider qu'il est préférable de ne pas gratter cette neige avant la tombée de la pluie verglaçante.

Tâches et disponibilité pendant l'hiver

Les employés ont la responsabilité d'entretenir les chemins d'hiver, de façon à ce qu'ils demeurent sécuritaires, et la machinerie pour le déneigement. Richard Gosselin sera le premier responsable de l'entretien mécanique des

camions, il peut être aidé de Sylvio Bourque lorsque nécessaire. Lorsque qu'il fait beau et que les camions sont vérifiés et prêts à partir les employés de voirie demeurent disponibles chez eux.

À titre informatif, les employés de voirie remettront à chaque semaine leur feuille de temps.

Lorsque la saison hivernale se termine, au 14 avril de chaque année, la différence entre les heures travaillées et les heures payées, pendant la saison hivernale, sera remise à zéro pour les deux employés de voirie. L'employé ne doit pas remettre d'heures de travail à la municipalité et la municipalité ne défrayera pas d'heures de travail supplémentaires à l'employé. L'employé effectue la tâche qui lui est assignée et lorsque cette dernière est accomplie, il peut demeurer chez lui il n'a pas d'horaire de travail à compléter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. Demande de l'inventaire : garage et caserne incendie

Une demande est faite afin que les inventaires des outils et équipements du garage municipal et de la caserne soient déposés pour le prochain conseil.

18. Période de questions

Un citoyen s'informe sur le dépôt du rôle d'évaluation vis-à-vis le taux de la taxe foncière 2010 que le conseil doit adopter.

Une question est posée concernant les heures supplémentaires des employés en période hivernale et une autre sur la nomination du personnel de remplacement pour l'entretien des chemins d'hiver et leur acceptation.

19. Pause santé de 20 h 05 à 20 h 21

20. Entretien du réseau routier – MTQ – Reddition des comptes par un vérificateur – Année 2009

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de \$ 147 694 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur les routes dont la municipalité est responsable;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** dûment complétée.

POUR CES MOTIFS,

2009-367

sur une proposition du conseiller Ward, appuyé par le conseiller Guillemette, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité du Canton de Lingwick informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20.1 Reddition de comptes – Programme d'aide à l'entretien du réseau local - Mandat à Raymond, Chabot, Grant, Thorton, vérificateur externes

Considérant que le Canton de Lingwick a reçu une subvention pour l'entretien du réseau routier local du ministère des Transports pour l'année 2009 soit 147 694 \$;

Considérant qu'une reddition de comptes doit être produite et vérifiée par un vérificateur externe;

2009-368

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu que le Canton de Lingwick mandate la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton pour les travaux comptables de vérification et de reddition de comptes dans le cadre de la subvention pour l'entretien du réseau routier local du Ministère des Transports pour l'année 2009.

Les honoraires sont établis au montant entre 400 \$ et 500 \$ sans les taxes selon le nombre d'heures travaillées dans ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

21. Adoption des comptes pour la suite du mois de novembre 2009 et comptes courants

Liste des chèques émis au cours du mois de novembre

11934	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Hydro Québec : Pont couvert	28,76 \$
11935	CLD Haut-St-François	Cotisation Ch. des Cantons - Rés. 2009-343	250,00 \$
11936	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Bell : bureau - télécopieur : 90,77 \$ Garage municipal : 100,33 \$	191,10 \$
11937	Le Reflet	Vœux - Résolution 2009-341	55,00 \$
11938	Place aux jeunes du H-S-F	Aide financière - Résolution 2009-345	50,00 \$
11939	Fournier Guy	Insp. Bâtiment, semaine finis 7-11-2009	200,00 \$
11940	Héloc	Camion citerne - travaux supplémentaires	502,29 \$
11941	Roy, Jean-Pierre et Roy Francine	Remboursement de taxe : certificat Évaluation	3,12 \$
11942	Beaudoin Suzane	Remboursement de taxe : certificat évaluation	86,23 \$
11943	Gagné, Évariste	Remboursement de taxe : certificat évaluation	703,69 \$
11944	Rancourt Louise M.	Remboursement de taxe : certificat évaluation	4,68 \$
11945	Fournier Guy	Insp. Bâtiment, semaine finis 14-11-2009	200,00 \$
11946	Fournier Guy	Insp. Bâtiment, semaine finis 21-11-2009	200,00 \$
11947	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Telus : site web et renouvellement du nom de domaine (2 ans)	67,65 \$
11948	Fournier Guy	Insp. Bâtiment, semaine finis 28-11-2009	200,00 \$
11949	Bourque Michel	Serv. Inc. : pratique	29,85 \$
11950	Bouffard Stéphane	Serv. Inc. : entretien, pratique, Halloween	62,70 \$
11951	Bourque Sylvio	Serv. Inc. : 3 entretiens, pratique	75,63 \$
11952	Lapointe Josée	Serv. Inc. : entretien, pratique, Halloween	56,72 \$
11953	Rousseau Alain	Serv. Inc. : Halloween, entretien, pratique	56,72 \$
11954	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Remises employeur : novembre 2009	2 881,38 \$
11955	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Bell Mobilité : Serv. Inc. : location Téléavertisseurs	84,71 \$

Remboursement de prêt à terme

16/11/2009 Remboursement automatique

	Camion autopompe - Année 2005	1 941,83 \$
Dépôt direct - Employés permanents		
Salaire : du 01/11/09 au 30/11/09 Dépôt direct		6 067,91 \$
Liste des chèques émis 7 décembre 2009		
11956	Gagné Céline	Rémunération élus et allocation dépense 1 496,61 \$
11957	Guillemette Marcel	Rémunération élus et allocation dépense 1 125,03 \$
11958	Lancaster Lynda	Rémunération élus et allocation dépense 404,49 \$
11959	Lapointe Guy	Rémunération élus et allocation dépense 404,49 \$
11960	Poirier Caroline	Rémunération élus et allocation dépense 404,49 \$
11961	Rousseau Jacques	Rémunération élus et allocation dépense 404,49 \$
11962	Ward Frédérick	Rémunération élus et allocation dépense 404,49 \$
11963	Chauffage Robert Verret	Voirie : diesel 1 321,59 \$
11964	Marché Bernadin	Bureau : Biscuits, eau, crème, timbres : 174,63 \$ 202,55 \$
		Garage : peinture, essuis-tout : 27,92 \$
11965	Publications CCH Ltée	Mise à jour du code municipal et lois complémentaires 246,75 \$
11966	Pétroles Sherbrooke	Centre com. : huile à chauffage : 524,83 \$ 699,43 \$
		Garage : huile à chauffage : 174,60 \$
11967	JN Denis	Camion 92 : filtreur avec valve 65,60 \$
11968	M.R.C. Haut-St-François	Octobre : site enfouissement : 1 030,35 \$ 1 982,24 \$
		Plans des règlements d'urbanisme : 151,75 \$
		Novembre : site enfouissement : 800,14 \$
11969	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Hydro Québec : Éclairage public 181,63 \$
11970	Dubé Équipement de Bureau inc.	Relieurs, perforateur, caisse papier 177,35 \$
11971	Communication Plus	Voirie : location radios 50,79 \$
11972	Bourque Sylvio	Voirie : déplacement 16,40 \$
11973	Société Coop. Weedon	Centre com. : adaptateur évier, tige 48,26 \$
11974	Radar-Alarme	Garage : batterie pour système d'alarme 174,90 \$
11975	CMP Mayer inc.	Service incendie : chapeaux et 2 manteaux/pantalons 3 022,52 \$
11976	Thetford Gaz Service	Oxygène et frais matière dangereuse 63,15 \$
11977	J.C. Bibeau Électrique	Luminaire ch. North Hill : matériel : 558,73 \$ 2 750,92 \$
		Luminaire ch. North Hill : installation : 371,71 \$
		Lampadaire borne sèche : 1 364,79 \$
		Réparation luminaires village : 455,69 \$
11978	Services sanitaires Denis Fortier	Novembre : collecte récupération et Déchets et location de conteneurs 2 977,96 \$
11979	Formules Municipales	Élections : bulletins de vote 1 501,01 \$
11980	Fonds de l'information foncière	Avis de mutation 9,00 \$
11981	Pièces d'Auto Angus	Voirie : camion 92 : pièces et rétrocaveuse : boyau 143,21 \$
11982	Ward Frédérick	Déplacement à Joliette 192,00 \$
11983	Traction Mégantic	Camion 92 : filtre 54,77 \$
11984	Cherbourg	Centre com. : produits nettoyage 197,28 \$
11985	Fournier, Guy	Insp. Bât. : Déplacements 92,40 \$
11986	Atelier R.N. SENC	Achat gratteneige : 4 740,75 \$ 4 770,98 \$
		Ouvrage : couper fer : 30,23 \$
11987	Gosselin Richard	Voirie : déplacements 248,00 \$
11988	Alsco Corp.	Buanderie 90,36 \$
11989	Les Fabrications Pierre Fluet	pièces pour sableuse neuve 119,78 \$
11990	Monty Coulombe	Rédaction avis juridique : pompiers volontaires 330,16 \$
11991	Équipements Sigma	Voirie : lames à blocs, sabots 2 352,12 \$
11992	M.R.C. Haut-St-	

François	Remb. des jetons Trans. Collectif vendus	303,50 \$
11993 Gagné Céline	Déplacements	56,00 \$
	TOTAL:	43 086,67 \$

2009-369

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Lapointe et résolu que les comptes sur la liste présentée soient acceptés et en autorise leur paiement pour un montant total de 43 086,67 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Certificat de crédit # 2009-12-07-01

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement de ces comptes au total de 43 086,67 \$.

22. Rapport situation financière – au 30 novembre 2009

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet à chaque élu une copie de l'état des activités financières au 30 novembre 2009 et en fait la présentation. Les dépenses de fonctionnement et d'investissements totalisent un montant de 997 314,90 \$.

23. Engagement des dépenses pour le mois de décembre 2009

#POSTE	Description	Montant
Conseil municipal		
02-110-00-329	Lait, café, jus, biscuits	15,00
Gestion financière et administrative		
02-130-00-321	Frais de poste (timbres et média poste pour distribution du budget et calendrier des collectes des ordures)	150,00
02-130-00-670	Papeterie (cartouche imprimante)	125,00
Aménagement, urbanisme et zonage		
02-610-00-310	Frais de déplacement insp. en bâtiment	100,00
Loisirs et culture		
02-701-50-631	Entretien patinoire et essence	50,00
ENGAGEMENT DE DÉPENSES DE DÉCEMBRE 2009 :		440,00 \$

2009-370

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu que le conseil accepte la liste d'engagement de dépenses pour le mois de décembre 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Engagement des dépenses pour le mois de décembre 2009

Certificat de crédit # 2009-12-07-02

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour ces dépenses au montant total de 440 \$.

24. Formation Officier non urbain

2009-372

Il est proposé par la conseillère Lancaster, appuyé par le conseiller Lapointe et résolu que Monsieur Jacques Rousseau, pompier volontaire, soit autorisé à suivre la formation Officier non urbain offerte par les Services aux Entreprises de Sherbrooke.

Ce cours se déroulera approximativement du 6 février au 25 avril 2010 et les coûts sont de 706,25 \$.

Cette inscription est valable à la condition que M. Rousseau signe la lettre d'engagement tel que stipulé par la résolution 2006-427.

Le temps de présence relié à la formation théorique et pratique sera rémunéré par la municipalité, au taux de 8 \$ de l'heure, et les frais de déplacement et de repas selon le règlement en vigueur, seront remboursés; le tout payable à la fin de la formation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2009-373

25. Entériner l'achat d'un chapeau de pompier

Il est proposé par le conseiller Ward, appuyé par le conseiller Rousseau et résolu d'entériner l'achat de 1 chapeau de pompier au coût de 175 \$ chacun sans les taxes auprès de la compagnie CMP Mayer pour un montant total de 197,53 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26. Modification du Plan d'urbanisme et du règlement de zonage – roulotte

AVIS DE
MOTION
2009-374

26.1 Avis de motion et projet de règlement – Plan d'urbanisme

Le conseiller Ward, donne avis de motion avec demande de dispense de lecture qui sera présenté, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement modifiant le Plan d'urbanisme numéro 263-2008, afin d'inclure les roulettes dans les usages autorisés à l'intérieur de l'affectation rurale ainsi que l'affectation forestière.

Adoption – PROJET DE RÈGLEMENT 275-2009, MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 263-2008 AFIN D'INCLURE LES ROULOTTES DANS LES USAGES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE L'AFFECTION RURALE AINSI QUE L'AFFECTION FORESTIÈRE.

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1)*, la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un plan d'urbanisme sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce plan doit être conforme au schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-François et à son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit adopter le projet de règlement visant à modifier le règlement 263-2008, soit le plan d'urbanisme de la Municipalité de Lingwick;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 11 janvier 2010;

CONSIDÉRANT Q'UN avis de motion pour la présentation du présent règlement a été donné précédemment le 7 décembre 2009, par le conseiller Ward;

2009-375

Il est proposé par le conseiller Rousseau

Appuyé par le conseiller Lapointe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'Il soit statué et ordonné par le conseil municipal l'adoption du projet visant à modifier le PLAN D'URBANISME NO 263-2008 dont copie est annexée au registre des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AVIS DE

26.2 Avis de motion et projet de règlement – Règlement de zonage

La conseillère Lancaster, donne avis de motion avec demande de

**MOTION
2009-376**

dispense de lecture qui sera présenté, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 264-2008-1, afin de clarifier les normes d'implantation relatives aux maisons mobiles et aux roulotte sur le territoire du canton.

Adoption – PROJET DE RÈGLEMENT 276-2009, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 264-2008-1 AFIN DE CLARIFIER LES NORMES D'IMPLANTATION RELATIVES AUX MAISONS MOBILES ET AUX ROULOTTES SUR LE TERRITOIRE DU CANTON

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1)*, la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement de zonage sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit adopter le projet de règlement visant à modifier le règlement 264-2008-1, soit le règlement de zonage de la Municipalité de Lingwick;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 11 janvier 2010;

CONSIDÉRANT Q'UN avis de motion pour la présentation du présent règlement a été donné précédemment le 7 décembre 2009, par la conseillère Lancaster;

2009-377

Il est proposé par le conseiller Ward
Appuyé par le conseiller Guillemette
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'Il soit statué et ordonné par le conseil municipal l'adoption du projet visant à modifier le RÈGLEMENT DE ZONAGE 264-2008-1 et ses amendements dont copie est annexée au registre des règlements d'urbanisme.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26.3 Consultation publique

Considérant que la municipalité du canton de Lingwick a adopté le projet de Règlement 275-2009 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 263-2008 afin d'inclure les roulotte dans les usages autorisés à l'intérieur de l'affectation rurale ainsi que l'affectation forestière;

Considérant que la municipalité du canton de Lingwick a adopté le projet de Règlement 276-2009 modifiant le règlement de zonage numéro 264-2008-1 afin de clarifier les normes d'implantation relatives aux maisons mobiles et aux roulotte sur le territoire du canton;

Considérant que la municipalité doit obligatoirement tenir une assemblée publique dans le but d'expliquer les règlements devant être adoptés;

2009-378

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par le conseiller Ward et résolu :

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique le 11 janvier 2010 à 19 h à la salle du Centre communautaire afin d'expliquer les projets de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui

désirent s'exprimer. Un avis sera diffusé dans le journal Le Reflet en plus d'être affiché aux endroits déterminés par le conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

27 Résolution d'appui au rapport Ouimet sur la réforme de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)

Attendu que Lingwick est une municipalité dévitalisée pour laquelle l'occupation du territoire et le maintien en culture des terres sont des préoccupations importantes;

Attendu que le rapport Ouimet, tout comme le FQM, recommande la modulation de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles en fonction de la réalité des milieux ruraux et urbains;

Attendu que le rapport Ouimet recommande de créer un lieu de discussion et de concertation avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et d'y ajouter la participation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de travailler ensemble en vue de favoriser la protection du territoire agricole et d'en assurer une saine évolution;

Attendu que selon le rapport Ouimet l'amélioration du régime de protection du territoire et des activités agricoles doit être guidée par deux impératifs qui cadrent d'ailleurs avec les obligations qui découlent de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* :

- la protection, dans une perspective de long terme, d'une base territoriale propice à la pratique de l'agriculture, de manière à favoriser le maintien et le développement des activités et des entreprises agricoles dans la zone agricole;

- le développement des collectivités rurales et urbaines dans le cadre d'un aménagement rationnel du territoire et d'une gestion de l'urbanisation qui optimise l'utilisation de l'espace hors de la zone agricole.

Attendu que le rapport Ouimet propose, notamment d'appuyer l'occupation dynamique du territoire en adaptant les interventions pour tenir compte des particularités régionales et des caractéristiques de la zone agricole dans chacun des milieux, tout en allégeant certains processus pour la clientèle et en favorisant la mise en valeur de la zone agricole;

EN CONSÉQUENCE,

2009-379

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu unanimement :

QUE la municipalité du canton de Lingwick demande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), et au gouvernement du Québec de mettre en oeuvre dans les plus brefs délais les recommandations du rapport Ouimet.

QUE copie de la présente résolution soit adressée

-à monsieur Claude Béchar, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

-à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

-à monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités;

-à madame Nicole Robert, préfet de la MRC du Haut-Saint-François et aux 13 autres municipalités de la MRC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2009-380

28. Achat de buts de hockey

Il est proposé par le conseiller Rousseau, appuyé par le conseiller Ward et résolu unanimement d'acheter deux filets de grandeur 4 pieds par 6 pieds pour les buts de hockey auprès du magasin Momo Sports de Sherbrooke au montant maximum de 300 \$ plus les taxes.

Monsieur Jacques Rousseau offre de modifier et/ou réparer bénévolement les brancards des buts de hockey au besoin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

29. Correspondance du maire et/ou de la secrétaire

La liste de la correspondance reçue est déposée.

30. Varia

Rencontre avec le représentant de la compagnie Domtar : date à prévoir

Les membres du conseil désirent rencontrer M. Raymond Vanier, représentant de la compagnie Domtar au cours du mois de janvier 2010.

30.2 Projet de bénévolat avec des jeunes de secondaire 4

Mme Gagné, mairesse informe les membres du conseil que dans le cadre du projet de la polyvalente Louis-Saint-Laurent, qui souhaite des jeunes s'impliquent davantage dans leur milieu afin qu'ils puissent développer un sentiment d'appartenance à leur communauté tout en développant des attitudes, des expertises qui leur seront nécessaire dans leur vie de citoyen. Dans le cadre de ce projet, la polyvalente est à la recherche de lieux qui accepteraient de recevoir un jeune de secondaire 4 (15 - 16 ans) afin d'initier ce jeune au bénévolat.

Des suggestions sont faites pour des projets d'animation à la patinoire et/ou auprès des personnes âgées.

30.3 Démission pompier volontaire – M. Martin Corriveau

Attendu que la municipalité a reçu la démission de M. Martin Corriveau à titre de pompier volontaire, en date du 4 décembre 2009;

2009-381

Il est proposé par le conseiller Ward, appuyé par le conseiller Rousseau et résolu unanimement d'accepter la démission de M. Corriveau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

31. Période de questions

Un citoyen s'informe sur les coûts représentant la formation d'un pompier volontaire et une possibilité d'engagement d'une durée minimum suite à la formation.

CERTIFICAT DE CRÉDIT # 2009-12-07-03

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le canton de Lingwick dispose de crédit budgétaire suffisant pour les dépenses projetées par le conseil au cours de cette session.

2009-382

32. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Lapointe que la levée de la séance soit prononcée. Il est 21 h 30.

CANTON DE LINGWICK

Céline Gagné, Mairesse

Monique Polard, directrice générale
et secrétaire-trésorière